

PAR COURRIEL

Le 1^{er} octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Pétition relative à la coupure des dessertes de la colline parlementaire en autobus par la Société de transport de Lévis

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 juin 2024 par le député de la circonscription de Taschereau, demandant au gouvernement du Québec d'entreprendre les démarches auprès du maire de la Ville de Lévis pour éviter les coupures de dessertes de la colline parlementaire.

Au Québec, la planification, l'organisation et la livraison des services de transport collectif sont de compétence municipale. Par conséquent, le gouvernement du Québec ne peut s'immiscer dans le processus de décision de la Ville de Lévis en ce qui a trait à l'arrêt de service des express métropolitains.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Geneviève Guilbault

N/Réf. : 20240606-025